

Enseignements artistiques – La Gazette des communes

Faut-il revoir le statut des écoles supérieures d'art territoriales ? par Julie Krassovsky

Publié le 08/12/2023 • Par [Julie Krassovsky](#) • dans : [Actualité Culture](#), [France](#)



La commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a auditionné, le 6 décembre, Pierre Oudart, auteur d'un récent rapport sur les écoles supérieures d'art territoriales. Le rapporteur a évoqué des pistes d'évolution structurelles au-delà du cadre que lui avait fixé la ministre de la Culture. Des préconisations qui ont remporté l'adhésion des sénateurs.

« Je suis affligé devant la situation des écoles de Dunkerque-Tourcoing et Valenciennes. Ces établissements ne doivent pas être des variables d'ajustement de la situation financière locale ! Trente-trois écoles territoriales sont menacées : que faisons-nous ? » s'interroge le sénateur socialiste des Hauts-de-Seine Patrick Kanner. Le parlementaire s'en est ouvert devant ses pairs de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat lors de l'audition, le 6 décembre, de Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille Méditerranée et auteur du [rapport](#) sur les écoles supérieures d'art territoriales. Rapport qui décrit la [situation inquiétante](#) dans laquelle se trouvent nombre d'établissements.

Statut des écoles d'art à revoir

Pierre Oudart a précisé les pistes à engager. « Madame la ministre m'a demandé de travailler à droit constant mais, aujourd'hui, face au législateur, je vais m'autoriser à dire qu'il faut faire évoluer la législation et modifier le statut juridique des établissements publics de coopération culturelle (EPCC), qui sont mal positionnés dans la mécanique territoriale », a-t-il fait valoir.

Un point de vue partagé par Cédric Loire, coprésident de l'[Association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques](#) (Andea) : « Le cadre des EPCC doit évoluer pour les inscrire dans le giron de l'enseignement supérieur. Leur statut ne leur permet pas de faire de la recherche, ce que ces établissements font pourtant depuis des années. »

Enseignement supérieur : deux tutelles différentes

De fait, sur les 43 écoles supérieures publiques d'art et de design réparties sur l'ensemble du territoire français et délivrant des diplômes nationaux, dix sont des écoles nationales sous tutelle du ministère de la Culture. Les 33 autres sont des écoles territoriales, qui relèvent principalement des collectivités sur la base d'une clause de compétence générale, et sont aussi des établissements d'enseignement supérieur.

Une position considérée comme « ambiguë » par Pierre Oudart, qui explique que le socle institutionnel de ces EPCC est ainsi mal assuré et que leur financement en souffre : « Les établissements qui fonctionnent le mieux sont ceux transférés aux intercommunalités sur la base de la compétence "enseignement supérieur" et non sur la compétence de la culture ». Directrice de l'École supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen (Seine-Maritime), Ulrika Byttner va dans le même sens : « Il faut aussi harmoniser le statut des enseignants avec ceux des écoles nationales. »

Besoin de financements accrus

Le personnel enseignant et les cadres de direction ont en effet également un fort besoin de soutien. « Cette filière culturelle de la territoriale est délaissée, avec des cadres d'emplois en voie d'obsolescence et des carrières plates », a affirmé Pierre Oudart. Conséquence ? Certaines équipes sont en grande fragilité, avec des directions qui partent en cours de mandat.

Cédric Loire, coprésident de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques, a appelé à « des mesures structurelles, avec un financement accru, notamment pour compenser la hausse du point d'indice des fonctionnaires. La délégation des présidents et présidentes des EPCC souhaite aussi une meilleure visibilité sur la stratégie du ministère de la Culture ».

La réaction de la ministre Rima Abdul-Malak est donc plus que jamais attendue par une filière dont les acteurs ont rappelé à plusieurs reprises la bonne insertion professionnelle des étudiants. Les sénateurs ont soutenu la demande de déblocage de 16 millions d'euros dans le cadre du PLF 2024 pour rétablir une équité entre les établissements d'art territoriaux et les écoles nationales délivrant les mêmes diplômes. Un amendement en ce sens a été adopté le 7 décembre en première lecture au Sénat.